

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 18 août 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : R-4008-2017 Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable / CORRESPONDANCE DU ROÉÉ CONCERNANT LA PREUVE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE FIXATION PROVISOIRE D'UN TARIF GNR
N/D : 1001-106

Chère consœur,

Le 29 juillet 2020, la Régie statuait sur le traitement procédural de la demande d'Énergir relative à la fixation provisoire d'un tarif GNR à compter du 1^{er} octobre 2020. Les intervenants ont ainsi été invités à présenter une preuve ou des observations, préalablement à la tenue d'une audience les 30 septembre et 1^{er} octobre 2020¹.

Par la présente, le ROÉÉ tient à informer la Régie qu'il ne présentera pas de mémoire à ce stade. Cependant, il se réserve le droit d'administrer une courte preuve à l'audience en fonction des témoignages qui y seront entendus.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Gabrielle Champigny

Gabrielle Champigny, avocate

¹ [D-2020-098](#).

GC/bz
cc: (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Me Philip Thibodeau, Énergir
Dossiers réglementaires, Énergir
Jean-Pierre Finet, analyste
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ